

## Flash réglementaire N°28

Bonjour,

Ce flash est établi à partir d'un suivi des principaux sites réglementaires. Il a pour objectif de présenter les actualités légales et réglementaires françaises, européennes et internationales, ainsi qu'une sélection des principales informations publiques communiquées par les associations professionnelles.

Vous trouverez ci-après la veille réglementaire pour la période du **16 septembre au 30 septembre 2023**.



Sujet LCB-FT



Important



Publication / newsletter / avis



Sujet en cours de discussion / consultation



Deadline



Accord de composition / Sanction rendue

# A RETENIR



- 19/09/2023 : **AFG** – La Commission européenne a publié le 19 juin 2023, une proposition de Directive, COM(2023) 324 final, relative au « **dégrèvement** plus rapide et plus sûr de de **l'excédent de retenues à la source** », dite **FASTER**. ([Pour plus de détails](#))



- 20/09/2023 : **L'AFG** réponds à la sollicitation de l'**ESMA** sur l'intégration des préférences **ESG** dans l'évaluation de l'adéquation et dans les dispositions relatives à la **gouvernance des produits**. ([Pour plus de détails](#))



- 21/09/2023 : Le **Parlement** et le **Conseil** ont conclu un **accord provisoire** sur de nouvelles règles visant à interdire le greenwashing et à fournir aux consommateurs de meilleures informations sur les **produits**. ([Pour plus de détails](#))



- 21/09/2023 : L'**AFG** publie son **guide** de création de **SICAV/SPPICAV**. ([Pour plus de détails](#))



- 28/09/2023 : L'**AMF** met à jour :
  - LA position-recommandation **DOC-2006-23** relative au régime applicable aux conseillers en investissements financiers (**CIF**). ([Pour plus de détails](#))
  - La position **DOC-2018-04** pour y inclure les directives de l'ESMA liées à la **gouvernance** des produits selon la directive **MIF 2**. ([Pour plus de détails](#))



- 28/09/2023 **L'ESMA** publie son programme de travail pour 2024, qui fait un focus sur le changement numérique et la transition verte. ([Pour plus de détails](#))



- 29/09/2023 **L'ESMA** a retiré, comme l'exige le règlement **EMIR** la décision de reconnaissance de **JSE Clear** une contrepartie centrale établie en **Afrique du Sud** suite à l'inclusion de ce pays sur la **liste noire** de lutte contre le **blanchiment de capitaux**. ([Pour plus de détails](#))

# INFORMATION



- 20/09/2023 : Projet de rapport sur la proposition émanant du **Parlement européen** et du **Conseil** de modifier la directive 2014/59/UE et le règlement (UE) n° 806/2014, en ce qui concerne certains aspects des **fonds propres minimaux** et des engagements éligibles au sein de l'Union européenne. ([Pour plus de détails](#))



- 22/09/2023 : **AFG** - Table de spreads au titre de **MIF II** et **PRIIPs** de août 2023. ([Pour plus de détails](#))



- 22/09/2023 : L'**AFG** met à disposition sur son site internet la vidéo de la Conférence « **Finance durable & MiFID 2 – Enjeux pour les acteurs et point sur les travaux de Place** » ainsi que les supports de présentation. ([Pour plus de détails](#))



- 25/09/2023 : L'**AFG** publie sa fiche statistique sur les fonds de droits français « **Stats OPC** » de juillet 2023. ([Pour plus de détails](#))



- 25/09/2023 : Le **régulateur américain** adopte ses nouvelles règles sur les **dénominations de fonds d'investissement**. ([Pour plus de détails](#))



- 29/09/2023 : **France Invest** partage une étude sur la **création de valeur** des **Operating Partners** auprès des sociétés soutenues par des fonds de **capital-investissement** en France. ([Pour plus de détails](#))



- Quelques dates d'événements à retenir :
  - 17/10/2023 : **Intelligence artificielle pour la finance durable** : réalités et défis - de 17h à 19h00 - **AFG**. ([Pour plus de détails](#))

# POINT D'ATTENTION



- 26/09/2023 : La **SEC** (Securities and Exchange Commission), le gendarme des marchés américains, a prononcé une sanction contre une société de **conseil en investissement**, qui va payer **25 millions de dollars** pour des violations de la **lutte contre le blanchiment d'argent** et des **déclarations erronées** concernant les **investissements ESG**. ([Pour plus de détails](#))



Cabinet spécialisé en conformité, contrôle interne et veille réglementaire qui a pour vocation de travailler aux côtés des sociétés de gestion (SGP) et autres prestataires de services d'investissement (PSI).

## DISCLAIMER

Les informations, données et analyses contenues sur ce document ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prestations de services ou de conseil rendues par leurs auteurs. Aussi, elles ne peuvent être utilisées comme un substitut à une consultation rendue par une personne professionnellement compétente. En tout état de cause, la responsabilité des auteurs ne pourra en aucun cas être engagée du fait ou à la suite d'une décision prise sur la base des informations, données et analyses présentes sur ce document.

Ce document peut inclure des liens hypertextes vers des sites internet. Le contenu des sites ou des pages de sites tiers sont sous la responsabilité exclusive de leur(s) auteur(s) et ne sauraient engager la responsabilité de Maison de la Compliance.

## NOUS CONTACTER

 [contact@maisondelacompliance.fr](mailto:contact@maisondelacompliance.fr)

 01 78 95 60 80

 17 avenue Niel – 75017 Paris

 [maisondelacompliance.fr](http://maisondelacompliance.fr)